



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question au Gouvernement n° 2054

Texte de la question

EDUCATION NATIONALE

M. le président. La parole est à M. Yves Durand, pour le groupe socialiste.

M. Yves Durand. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Enfin, monsieur le ministre, vous avez reçu les lycéens ! (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Il était plus que temps ! Mais pourquoi avez-vous tant tardé à organiser cette rencontre que vous demandaient toutes les organisations syndicales depuis plusieurs semaines ? Cela aurait sans doute évité les actes de violence qui ont été commis contre les lycéens dans de nombreuses villes de France, comme à Paris ou à Lille, la semaine dernière. Cette violence est grave, et il faudra bien expliquer son origine et le déroulement des faits. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Hier soir, vous avez sorti de votre chapeau, monsieur le ministre, des milliers de postes d'assistant pédagogique - puisque vous les appelez ainsi - alors que vous avez supprimé vous-même plus de 5 000 postes pour la rentrée prochaine et sacrifié les maîtres d'internat et les surveillants qui, eux, jouaient un rôle d'assistant pédagogique dans les lycées et les collèges.

Mme Sylvia Bassot. Provocateur !

M. Yves Durand. Certains membres de votre administration, monsieur le ministre, considèrent que cette rentrée sera catastrophique, comme la rectrice de l'académie de Toulouse qui a préféré démissionner de ses fonctions parce qu'elle considère ne pas avoir les moyens de faire une rentrée décente dans son académie. (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est vrai !

M. Yves Durand. Ces assistants pédagogiques sont-ils un nouvel effet d'annonce, monsieur le ministre, comme la programmation virtuelle de votre loi d'orientation qui ne sera appliquée qu'en 2006 ? Le seul moyen pour vous d'être crédible serait de traduire cette annonce par un véritable collectif budgétaire visant à rétablir les moyens que vous avez vous-même supprimés dans le budget pour 2005. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Par ailleurs, quel sera leur statut et où recruterez-vous ces personnels que vous avez soudainement promis d'embaucher hier soir ?

Mais surtout, monsieur le ministre, et sur ce point nous attendons une réponse claire de votre part, sur quels crédits allez-vous financer les postes annoncés, alors que vous avez déjà gelé 300 millions d'euros de crédits sur un budget 2005 déjà en baisse ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. François Fillon, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur le député, à vos trois questions je ferai trois réponses.

Tout d'abord, ma porte a toujours été ouverte aux lycéens. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Ils le savent et je l'ai répété ici à maintes reprises. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Martine David. Et les CRS ?

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je les ai d'ailleurs rencontrés plusieurs fois. Il est exact que, depuis quatre semaines, nous ne nous étions pas vus, mais c'est parce que les organisations syndicales ne voulaient pas me rencontrer ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Ensuite, la rentrée de septembre prochain ne peut pas être catastrophique, monsieur le député, puisque Jack Lang avait déjà annoncé que la précédente avait été la pire depuis la Libération ! Je ne vois donc pas comment nous pourrions faire plus mal cette année ! (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Manuel Valls. Si, on peut toujours faire pire !

M. Alain Néri. La prochaine !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. La vérité, c'est qu'à force de surenchères, de caricatures, vous contribuez à déresponsabiliser un système éducatif qui, au contraire, a besoin de repères, de rigueur dans sa gestion et d'objectifs clairs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.*) C'est ce que la loi d'orientation et de programmation met en place, ne vous en déplaise, parce qu'il faut bien mettre un terme aux carences et aux dérives que vous n'avez pas su corriger, malgré un accroissement considérable des moyens affectés à l'école. (*" Très bien ! " sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Quant aux assistants pédagogiques, monsieur le député, ils n'ont rien à voir avec les emplois-jeunes que vous aviez imaginés. Ces postes seront proposés à des étudiants qui poursuivent leurs études en vue de devenir enseignants.

Mme Martine David. Que feront-ils ?

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Nous leur confierons des tâches de tutorat et d'accompagnement des élèves en difficulté dans les établissements les plus difficiles de notre pays.

Enfin, monsieur le député, soyez rassuré : sur un budget de 57 milliards d'euros, qui représente 25 % des dépenses de l'État, nous trouverons bien le moyen de financer le dispositif des assistants pédagogiques ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

Mme Martine David. Ce n'est pas une réponse !

Données clés

Auteur : [M. Yves Durand](#)

Circonscription : Nord (11^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2054

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 14 avril 2005